

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 05 -10

Nombre de Conseillers 33

Séance du 25 mai 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

En exercice : 33  
Présents : 28  
Représenté : 5

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,  
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,  
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints :** Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs  
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

ACQUISITION AUPRES  
DE L'ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER P.A.C.A  
D'UN IMMEUBLE CADASTRE  
DK 106

**Conseillers Municipaux :** Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN  
Anne-Laure, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia,  
MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI  
Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno,  
BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique,  
LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann,  
PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

SITUE  
10, BOULEVARD  
JEAN JAURES

**Etaient représentés :**  
**Adjoint :** Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis  
FERRARA)  
**Conseillers Municipaux :** Mesdames Laurene CATANI (procuration à  
Madame Andrée SAMAT), Helen ETCHANCHU (procuration à  
Monsieur Pascal CORDEIL), Astrid MANOUKIAN (procuration à  
Madame Cynthia GROC), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à  
Monsieur Dominique HOCQUET).

<<<<>>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire  
de séance.

Rapporteur : Monsieur Bruno JOANNON

Accusé de réception en préfecture  
083-21830125-20210525-DEL20210510-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2021  
Date de réception préfecture : 27/05/2021

Par convention opérationnelle de veille foncière, la Commune a confié à l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A une mission de veille et de maîtrise foncière en vue d'entreprendre en centre-ville des actions de renouvellement urbain.

Dans ce cadre, l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A a acquis un bien situé au 10, boulevard Jean Jaurès, d'une contenance cadastrale totale de 962 m<sup>2</sup>, cadastré section DK 106.

Il convient désormais, au terme de ce portage et comme elle s'y était engagée, que la Ville devienne propriétaire de la parcelle acquise par l'EPF.

Le montant de l'acquisition s'élève à 748 129,02 € HT et 751 754,82 € TTC, les frais de notaires étant en sus et à la charge de l'acquéreur.

Le service des domaines a été consulté. L'avis du domaine sur la valeur vénale est de 750 400 €.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

Approuve l'exposé qui précède,

Approuve l'acquisition auprès de l'EPF de la parcelle cadastrée section DK 106, située 10, boulevard Jean Jaurès d'une contenance cadastrale totale de 962 m<sup>2</sup> aux conditions susmentionnées.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>083-218301125-20210525-DEL20210510-DE<br>Date de télétransmission : 27/05/2021<br>Date de réception préfecture : 27/05/2021 |
|--|